

Collectif pour la Défense de l'Université

- Motion du 14 mars 2009 -

L'Assemblée du Collectif réunie ce jour, au Centre Panthéon, à Paris, réunissant des enseignants-chercheurs venus de toute la France (Universités d'Angers, Artois, Caen, Cergy-Pontoise, Dijon, Evry Val d'Essonne, Le Havre, Le Mans, Nancy 2, Nice, Paris 1, Paris 2, Paris 3, Paris 5, Paris 10, Paris 12, Paris 13, Picardie, Poitiers, Reims, Rennes 1, Rouen, Strasbourg, Tours, Valenciennes, Versailles Saint-Quentin, I.E.P. d'Aix-en-Provence, notamment),

1- Constate que, en flagrante contradiction avec les engagements pris par le gouvernement, la dernière formulation en date du projet de décret relatif au statut des enseignants-chercheurs ne constitue en aucune manière une « réécriture » de ce projet et que, contrairement à ce que le gouvernement a voulu accréditer, le « nouveau » projet de décret ne répond en rien aux revendications exprimées par la communauté universitaire. Elle souligne, en outre, qu'aucune avancée effective n'a été obtenue relativement à la formation des enseignants du primaire et du secondaire ;

2- Exige l'abandon – réel, cette fois – de l'actuel projet de décret statutaire, en conformité avec ce qui avait été annoncé par le Premier Ministre ;

3- Exige qu'une réflexion soit ouverte pour l'élaboration d'un nouveau texte qui devra respecter le principe constitutionnel d'indépendance des universitaires, étant rappelé que ce nouveau texte ne saurait intervenir que sur la base d'une loi nouvelle, relative au statut des universitaires ;

4- Exprime sa défiance à l'égard des prises de position de la Conférence des Présidents d'université et de la Conférence des Doyens des facultés de droit, dont le caractère non représentatif est démontré par la poursuite même du mouvement de contestation des enseignants-chercheurs ;

5- Constate que la prolongation du conflit dans les universités menace gravement le déroulement normal de l'année universitaire et fait en particulier peser de lourdes incertitudes sur la délivrance des diplômes ; elle déclare solennellement que le gouvernement, en maintenant ouvert un conflit qui pourrait être réglé par des mesures parfaitement identifiées, en porte la responsabilité pleine et entière ;

6- Appelle, en conséquence, l'ensemble des universitaires

- à poursuivre activement le mouvement de protestation ;
- à participer à la journée d'action nationale organisée le 19 mars prochain et à se joindre à cette occasion au cortège des universitaires et des chercheurs ;

7- Mandate quatre personnes pour représenter le Collectif lors de la prochaine à la prochaine Coordination nationale qui se tiendra à Dijon le 16 mars 2009 ;

8- Habilité un bureau à la représenter : ce bureau est, dans l'immédiat, composé de cinq membres : Olivier Beaud, Cécile Chainais, Guillaume Drago, Jean Matringe, Laurence Sinopoli.